



Façade est de la chapelle Saint-Sauveur à Saint-Hernin

La chapelle de Saint-Sauveur à Saint-Hernin

Jean Guíchoux

Lorsque l'on découvre la chapelle de Saint-Sauveur à Saint-Hernin, on est loin d'imaginer que pendant plusieurs siècles, des pèlerins de toute la Bretagne ont fréquenté ce site pour prier et réclamer le secours divin. Des miracles survenus dans la paroisse et aux environs, attribués à Saint-Sauveur, expliquent probablement la dévotion ancienne à cette chapelle. Propriété des seigneurs de Kergoat depuis la fin du Moyen Âge, elle est reconstruite probablement en 1625-1626. Partiellement brûlée en 1787, vendue comme bien national à la Révolution, elle est abandonnée pendant près de 30 ans. Malgré cet état, les fidèles continuent de fréquenter le site. Devant cette surprenante réalité, l'évêque de Quimper autorise son rachat en 1817 et sa reconstruction par la fabrique de Saint-Hernin. Le 21 mars 1818, Claude Reviron, prêtre de la paroisse, annonce aux autorités épiscopales la fin des travaux. Il ne manque que la cloche qui sera mise en place et bénie un an plus tard. Malmenées par la tempête de 1987, la charpente et la couverture seront remplacées. Une pensée pour Gilles Le Penglaou qui a supervisé les travaux dans le cadre de ses activités professionnelles.

La vieille chapelle

Malgré le nombre important de documents consultés dans les différents dépôts d'archives de Bretagne, la date exacte de sa construction est inconnue.

La seule mention précise de cette chapelle est un aveu du 13 mai 1603, dans lequel Jeanne du Quelennec, propriétaire du château de Kergoat, héritière de son frère aîné mort sans héritiers, déclare tous ses droits, **de fondation, de prééminences, d'armoiries, en une chapelle dite la chapelle de monsieur Saint-Sauveur** située près du village de Lanquehouarn en ladite paroisse de Saint-Hernin cernée de toutes parts des terres de ladite dame, circonvoisines des terres du manoir de Keruifec.

En 1738, une procédure débutée en 1701 oppose Marie-Françoise de Gourmont, marquise de Thieuville, de Pleimarest, propriétaire du château de Kergoat à Saint-Hernin, et les pères Carmes Deschaussés de Rennes, propriétaires du couvent de Saint-Sauveur.

L'objet du conflit, le convenant des Larvor à Lanquehouarn, situé près de la chapelle et donné le 1er février 1677 aux religieux par Malo-Joseph Le Moyne de Trévigny, propriétaire de Kergoat. Depuis 1701, ses héritiers tentent de récupérer cette terre assujettie à de nombreux droits et devoirs que les religieux contestent : droit de moulin, corvées diverses, droit de champart¹ et autres.

Un historique de ce conflit indique que **depuis plus de 400 ans existait une chapelle au bas de Lanquehouarn, érigée par les seigneurs de Kergoat, sous le titre et protection de Saint-Sauveur**. Il se disait quelques fois la messe pour la commodité des paroissiens dont une partie était éloignée de plus d'un lieu du bourg de Saint-Hernin.

La chapelle neuve et le couvent

Jeanne du Quelennec, mariée en troisièmes noces avec Maurice de Perrien, sieur de Brefeillac, à Pommeret, commune entre Saint-Brieuc et Lamballe, décède sans héritier.

Toussaint de Perrien, petit-fils de Maurice, hérite de Kergoat et de ses droits sur la chapelle. Dans sa déclaration de succession de 1626, elle est dite **chapelle neuve fondée en l'honneur de Saint-Sauveur**. Il est probablement le constructeur de la chapelle neuve, **car devenu propriétaire de la terre de Kergoat, pour le bien spirituel de ses vassaux, témoin lui-même de la rusticité de leurs mœurs et de leur ignorance de la foi, résolut de sacrifier une partie de ses biens pour procurer à ces gens grossiers une connaissance de leurs devoirs envers Dieu**. (extrait de la procédure de 1738)

Ses droits sur la chapelle lui sont immédiatement contestés par René de Kergorlay, sieur de Cludon, propriétaire de la seigneurie voisine de Coatquévéran. La chapelle est construite sur des terres communes au village de Lanquehouarn. Se disant le plus gros possesseur de terres autour du village, René de Kergorlay estime que le village relève de sa seigneurie de Coatquévéran, et qu'il est **le premier prééminencier de ladite chapelle**.

L'importance accordée par les différents seigneurs à ces droits honorifiques sera souvent à l'origine d'invectives et de violences, conduisant à des procédures interminables. Celle concernant les prééminences de Saint-Sauveur entre le sieur de Cludon, demandeur, et le sieur de Brefeillac se termine au parlement de Bretagne en 1634. Ce dernier est maintenu dans ses droits sur la chapelle. Intervient également dans cette affaire, Arthur Le Doucic, sieur de Runamoal.

En 1630, Toussaint de Perrien constate que ses armoiries **étant dans les vitres de ladite chapelle sont rompues et brisées comme plus au long le porte ledit procès-verbal daté du 13 novembre 1630**. Il dépose une plainte au

¹ Droit de champart : taxe due au seigneur par le paysan. Le seigneur prélève une part de la récolte du paysan, après la dîme due au clergé.

présidial de Quimper qui l'autorise à les rétablir. Une enquête est ouverte pour identifier les coupables. On ignore s'ils seront retrouvés et si René de Kergorlay en est l'origine.

Mariés avant 1609 et résidant à Pommeret (Côtes-du-Nord), leur résidence principale, ou au château de Kergoat, Toussaint de Perrien et Louise de Quengo son épouse, unis par une dévotion commune, cherchent à financer un ordre religieux pour lui confier le salut de leurs âmes et de celles de leurs proches.

Le 2 avril 1639, le sieur de Breffillac et son épouse donnent aux religieux de la Compagnie de Jésus, établie par le roi à Quimper, 2 000 livres de rente annuelle, pour la fondation du collège de Quimper, aux conditions qu'ils auront seuls le titre de fondateur de la maison collège et église de ladite ville de Quimper et leurs successeurs après eux.

[...] et pour leur sépulture leur laisseront la place la plus honorable de l'église pour y mettre un tombeau élevé, armoyé de leurs armes et à cet effet feront faire les révérends pères, à leur frais, une tombe de pierres de taille et commode à y mettre grille de fer et y poser leurs corps et est pareil accordé que l'église que feront faire et bâtir lesdits religieux audit collège sera dédiée à Notre-Dame du Bon-Secours.

De plus si les fondateurs décédaient hors de la province les révérends pères signataires promettent de procurer auprès de leur révérend père général à ce que leurs corps soient inhumés dans l'église de leur compagnie proche du lieu de leurs décès et en obtenir lettre particulière de leur dit révérend père général.

Le contrat est établi au manoir de Breffillac par des notaires de Lamballe. Les entraves de l'évêque, du chapitre et de la communauté de la ville de Quimper retardent les travaux. Le collège ne sera terminé qu'en 1654 et la chapelle, commencée en 1666, sera achevée en 1747.

De nombreuses conditions du contrat n'étant pas respectées par les révérends jésuites, les propriétaires de Kergoat déclarent le contrat nul

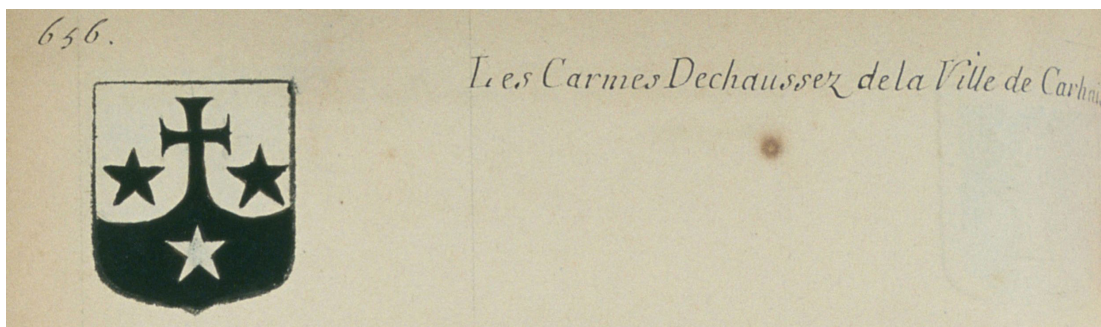
comme s'il n'avait jamais été pensé ni proposé.

Au début des années 1640, toutes les communautés religieuses de Bretagne connaissent l'existence d'une chapelle fort célèbre près de Carhaix, en la paroisse de Saint-Hernin, dédiée à Saint-Sauveur, en laquelle se font plusieurs miracles et laquelle est visitée avec grande dévotion par les bretons qui y font de grands pèlerinages. Les pères Carmes du couvent de Vannes apprennent, en juillet 1644, que le propriétaire des terres où elle se situe désire y mettre des religieux pour y faire le service divin avec plus de splendeur et de magnificence. Ils se rendent au manoir de Breffillac à Pommeret rencontrer Toussaint de Perrien, le propriétaire.

Le 22 septembre 1644, les moines de Vannes signent le traité pour la fondation du couvent en présence de Toussaint de Perrien, seigneur de Breffillac, Kerjolis, Kerbrézellec, Kergoet, Coatqueveran, Mengauffret, La Ferté et autres lieux, vicomte de Lesmais et Plestin, baron de Coetconq (Beuzec-Conq), demeurant à Breffillac, paroisse de Pommeret, évêché de Saint-Brieuc.

Les religieux connaissant la dévotion particulière qu'a ledit seigneur pour la vierge, lui ont fait entendre qu'ils n'ont qu'un seul couvent en Bretagne (à Vannes), ce qui intéresse beaucoup la santé des religieux, et que pour le soulagement desquels et pour entretenir la dévotion qui se fait journellement dans une chapelle appartenant audit seigneur située à Saint-Hernin dédiée au rédempteur du monde sous le titre de Saint-Sauveur, le seigneur de Breffillac leur donne le pouvoir de bâtir un monastère proche et joignant icelle chapelle...

Le 19 octobre 1644, Jean l'Évangéliste, provincial des religieux du très Saint-Sacrement de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, vulgairement appelés les Carmes Deschaussés de la province de Paris, ratifie le contrat. Il est contresigné au couvent de Saint-Joseph à Paris par le provincial et plusieurs autres responsables religieux de l'ordre.



Armoiries des Carmes - Armorial d'Hozier, 1697

René du Louet, évêque de Cornouaille à Quimper, autorise la construction du couvent quelques jours plus tard. Le contrat accorde 1 000 livres de rente par an, à perpétuité, aux religieux mais à de très nombreuses conditions, entre autres :

- Toussaint de Perrien aura sa sépulture dans le lieu le plus éminent de la chapelle, sans incommoder le service divin, et pour cet effet sera fait une arcade pour y mettre son tombeau,
- les religieux devront mettre ses armes et armoiries et écussons, placés en bosse ou gravure, tant en pierres, vitre que bois par toutes les portes, portail, vitres, voûtes, grand autel, marche pieds et ailleurs ou bon lui semblera, tant au dedans que dehors, sans que aucune autre personne n'y soit admise,
- ils devront dire tous les jours une messe à l'intention dudit seigneur, à savoir, cinq basses en semaine et deux chantées les samedi et dimanche,
- ils appliqueront à la même intention les litanies du Notre-Dame avec les oraisons qu'ils disent journellement après leur office du matin et après les vêpres, et pour faire ce service divin, devront entretenir une famille de religieux en nombre suffisant,
- après le décès dudit seigneur fondateur, recommanderont dans tous les couvents de leurs provinces afin qu'il y soit dit des messes et prières pour le repos de son âme, et feront tout de même après le décès de sa compagne, et outre feront l'office de la sépulture la huitaine et le bout de l'an,



Cadastre de 1823 - Archives départementales du Finistère

- si ledit seigneur et sa dame dussent décédés, doivent à leurs dites intentions cent messes et si leur trépas arrive à Paris seront enterrés dans l'église des pères Carmes de cette ville.

Parmi d'autres conditions, celle de faire le catéchisme en idiome breton tous les dimanches en ladite église pour l'instruction du peuple du voisinage.

En 1646, très satisfait de ses religieux, au nombre de quatre, le seigneur de Kergoat leur accorde une rente supplémentaire de 1 000 livres, prenant effet à son décès.

Ornements de la chapelle en 1644

Le 16 décembre 1644 a lieu la prise de possession de la chapelle avec l'inventaire des ornements qu'elle contient en présence d'Yves de Saint-Joseph, conventuel, et Appolinaire de Saint-Paul, sous-prieur, du couvent de Vannes, des membres de la fabrique, de notaires et autres.

L'inventaire des ornements est réalisé par deux notaires en présence de Guillaume Le Borgne, marguillier de ladite chapelle. Elle contient :

1 calice d'argent avec sa platine et son étui,
1 chasuble de damas caffard bleue, doublée de bougrain rouge et garnie de faux luisants d'or,
1 pale et une bourse de soie bleue,
1 voile de damas bleu,
2 corporaux et un purificateur,
1 autre calice d'étain avec sa paterne,
1 plat d'étain à laver,
1 chasuble rouge et bleue de satin avec de faux luisants,
1 bourse de damas rouge avec un voile et pale de damas vert,
1 corporal et un purificateur,
1 gros missel romain neuf couvert de noir,
1 autre missel plus petit,
1 coussin couvert de bannis,
1 chasuble blanche de pou de soie avec l'estole et manipule de même,
1 devant d'autel de soie bleue et jaune,
1 nappe de toile ouvrée, autre barrée de bleu,
6 nappes de toile pour revêtir deux autels,
6 autres nappes, faisant en tout 14,
2 ser[illisible] et 3 parements de [illisible],
2 aubes avec les amicts et 3 ceintures,
1 pot en cuivre avec son anse servant de [illisible],
1 grand coffre de bois avec sa clé et clavure pour mettre lesdits ornements clos.

Il a été porté depuis peu au bourg de Saint-Hernin, une chasuble noire garnie de luisants d'argent avec estole et fanon, qui avait été donnée en présent, pour servir à ladite chapelle de Saint-Sauveur, par le feu sieur de Runamoal, lesquelles hardes et ornements sont demeurés à la charge dudit Le Borgne, marguillier, pour les présenter lors et quand, par ordre de monseigneur l'évêque de Cornouaille et du seigneur fondateur, lorsqu'il rendra compte tant desdites hardes que autres, dont il se trouvera chargé.

La minute de la prise de possession rédigée en la chapelle de Saint-Sauveur est signée par les religieux, les deux notaires et trois autres

témoins dont Jean Kergoat, sieur dudit lieu faisant pour Guillaume Le Borgne. Devant les protestations du recteur de Saint-Hernin qui perd une partie non négligeable de ses revenus, les religieux lui verseront 36 livres par an, soit le tiers des recettes qu'il percevait sur la chapelle avant sa prise de possession par les Carmes. Pour les offrandes monétaires, un tronc est à la disposition des fidèles dans le chœur, un autre en face de la chapelle, sur le chemin menant de Carhaix à Gourin et proche du moulin de Goahanuec.

Miracles à Saint-Sauveur

Bien avant l'arrivée des Carmes à Saint-Sauveur en 1644, la chapelle est connue en Bretagne en raison des miracles qu'on lui attribue. Désirant augmenter sa fréquentation et surtout ses revenus, un responsable des Carmes Deschaussés en France demande par courrier aux religieux du couvent de Saint-Hernin de rechercher des miraculés. Pour plus d'authenticité aux yeux du peuple, leurs dépositions seront enregistrées devant des notaires.

24 mars 1664 : Dieu qui est admirable en nos saints, l'est beaucoup davantage en soi même puisqu'il est le saint des saints et que lesdits saints ne sont saints que par lui, l'oblige d'observer avec plus d'exactitude et plus grande vénération les merveilles qu'il opère de soi et en son nom, que ce qu'il opère en mémoire et faveur de nos saints. Cela étant véritable, et les miracles qu'il opère en qualité de Saint-Sauveur étant venus à notre connaissance, étant le titulaire de notre couvent de Carhaix, voulant par ces faveurs accréditer et être davantage vénéré dans son dit (peuple ?) pour y contribuer de notre part avec les miracles qu'il y fait journellement, nous visiteur général des Carmes Deschaussés dudit couvent, avons donné pouvoir et recommandé au révérend père Denis de faire les procès-verbaux nécessaires pour cela, et en cas de besoin les faire faire par devant notaires apostoliques ou autres, des miracles ici faits et de ceux que dieu voudra miséricordieusement

faire en faveur de Monseigneur Saint-Sauveur et d'interroger nos religieux sur cela et autres qu'il conviendra et Dieu i sera glorifié. En foi de quoi nous avons signé les présentes le 24 mars 1664 au couvent dudit Saint-Sauveur.

Signé : frère Jean-Pierre de l'Elysée, visiteur général.

Des documents conservés aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine, classés incommunicables actuellement, attestent de dépositions concernant plusieurs événements miraculeux attribués à Saint-Sauveur.

Ce jour 20 avril 1664 ont comparu devant nous, religieux de Saint-Sauveur, Vincent Landrevet et Yvon Goffroy, demeurant au village de Kergariou, dans la paroisse de Plounévél, lesquels ont déclaré par serment ce qui suit : à savoir qu'en l'an 1608 ou environ, André Barazer, âgé d'environ 40 ans, lequel alla dans l'aire pour garder le blé battu et le lendemain matin se trouva d'une posture épouvantable et pareillement avait la bouche toute de travers et toute baveuse, sans pouvoir parler. Peu après il avait son corps, ses mains et ses pieds de travers, de sorte qu'il ne pouvait en aucune façon marcher ni se servir de ses membres. Ses deux soeurs, Alice et Marie Le Barazer, le firent mettre en cet état dans une charette pour le transporter en la chapelle de Saint-Sauveur en la paroisse de Saint-Hernin, où ayant fait ses prières avec ses parents le mieux qu'il put, il se trouva tellement soulagé et guéri qu'il s'en retourna à pieds chez lui et le reste de sa vie s'est bien porté. Il a attribué sa guérison à Saint-Sauveur, ce que nous assurons avoir entendu de ces deux personnes qui ont déposé ce que dessus par serment comme témoins oculaires, en foi de quoi nous soussignés religieux de Saint-Sauveur.

Signé par frère Agathange de Sainte-Thérèse et frère Daniel de Sainte-Euphrosyne.

Ce jourd'hui, seizième mai 1664 ont comparu devant nous le révérend père, Pierre de Saint-Clis[...] visiteur général des pères Carmes Deschaussés de Bretagne, le révérend père Jacques de Saint-François, sous prieur de notre

couvent de Brest présent au couvent de Carhaix, lequel interrogé de dire vérité [...] religieux sur les interrogations qui lui sont faites lequel a consenti et promis de le faire.

Le dit jour le révérend père Jacques, interrogé par nous s'il avait quelques connaissances [mot illisible], l'église ou chapelle de Saint-Sauveur en la paroisse de Saint-Hernin où nous avons présentement un couvent, a répondu avoir entendu de la propre bouche de Louis Laour, habitant du village de Lanquehouarn, homme fort âgé et de probité qu'il avait vu quelques temps auparavant que lesdits pères Carmes Deschaussés viennent habiter ledit lieu des processions de personnes vêtues d'habits religieux comme lesdits pères le portent maintenant avec des cierges et [mot illisible] s'approchant de ladite chapelle et puis disparaissant ce qu'il dit lui avoir dit l'avoir vu par plusieurs fois.

Interrogé s'il n'a pas d'autres choses à dire concernant ladite chapelle de Saint-Sauveur, a répondu ledit jour et lieu qu'il entendit dire par Marie Coatarnot du village de Liscoet, paroisse de Motreff, que la petite fille d'Anne Trolong demeurant au moulin de Brunolo en ladite paroisse était tombée dans le canal au-dessus du moulin et emportée dessous la roue où étant accrochée par ses habits elle fit quelques tours avec ladite roue, ce que voyant sa dite mère la voua à Saint-Sauveur de ladite chapelle et l'enfant se trouva hors de péril et sans lésion aucune.

Interrogé s'il n'a pas entendu de même cas dire à d'autre a répondu l'avoir entendu dire [...]

Un autre feuillet du 19 mai 1664 rapporte l'interrogatoire d'Anne Trolong et des témoins. La miraculée se prénomme Charlotte. La mère déclare avoir vu sa fille aînée, Charlotte, de son premier mariage avec Jean Le Laridon (ou Laidon), sur la roue et après avoir imploré Saint-Sauveur, la roue s'est aussitôt arrêtée.

Ce jour 20 avril 1664 a comparu devant nous, religieux conventuels de Saint-Sauveur, Yvon Le Coffec du village de Kergariou de la paroisse de Plounévél et a déclaré ce qui en suit à savoir qu'à l'âge de 13 à 14 ans il fut tellement

surpris d'un mal dans sa jambe droite par un rétrécissement de ses nerfs qu'il ne put presque marcher durant un an entier. Sa mère enfin le voua à Saint-Sauveur en la paroisse de Saint-Hernin, laquelle le fit porter sur un cheval à la dite chapelle, lequel fut posé sur le tombeau du dit Saint-Sauveur et se trouva peu à peu soulagé en sorte que huit jours après il fut tout entier guéri comme auparavant, ce que tout le monde attribua à un miracle vu qu'il avait pris herbes et médicaments pour son mal et ne trouvait aucun soulagement à son mal, témoins de quoi, nous soussignant religieux du couvent de Saint-Sauveur ce jour vingtième avril 1664.

Signé par frère Agathange de Sainte-Thérèse et frère Daniel de Sainte-Euphrosyne.

Ce jour second de juin 1664 ont comparu devant nous, religieux de Saint-Sauveur, Henri Poncet et Barbe Le Mee demeurant en la ville de Carhaix qui nous ont déclaré par serment ce qui suit à savoir que la même année, le 16 du mois d'avril, leur enfant nommé Jean Poncet, âgé de trois ans et demi, lequel tomba du haut d'une montée et lequel fut trouvé comme mort et le corps avec la tête toute courbée. Ses père et mère le [tr...] et le vouèrent à Saint-Sauveur et reçurent une entière guérison. Le père et la mère avec le même enfant sont venus accomplir le vœux qu'ils avaient fait et rendre grâce à dieu d'une chose si [mot illisible].

Signé ce 2ème jour de juin 1664 par frère Agathange de Sainte-Thérèse et frère Daniel de Sainte-Euphrosyne.

Ce jour, 10 février 1665, devant nous signant notaires royaux héréditaires jurés résidant à Carhaix, et par icelle ont comparu en leurs personnes les révérends pères religieux de l'ordre des Carmes Deschaussés du couvent de monsieur Saint-Sauveur de la chapelle neuve en la paroisse de Saint-Hernin et honorable Jacques Can, époux de Marie Eslier, maître cellier à Carhaix, qui déclare que le 7 février 1665 au soir, après sa journée de travail chez le marquis de Molac, au château de l'Étang à Trébrivan, en passant le pont du jardin pour rentrer à son domicile, son cheval a fait un écart et ils sont tombés dans la douve fort profonde

d'une pique et remplie d'une méchante eau croupie. Remonté une première fois à la surface, ses bottes éperonnées et un grand manteau fermé au col l'entraînent une nouvelle fois au fond. En nageant désespérément il réussit à sortir la tête de l'eau et se recommande à Saint-Sauveur et à Notre-Dame du Mont-Carmel dont il portait l'habit qu'il avait pris dans cette chapelle il y a environ un an. Aussitôt le manteau s'ouvrit et le porta de cette sorte jusqu'au bord du fossé. N'ayant pu attraper que de la terre avec ses mains, il retombe à la renverse sur son manteau gonflé qui le supporte une nouvelle fois et lui permet de se saisir de racines de landes. Il appelle à l'aide les gens du château qui le sortent de sa fâcheuse position. Le marquis de Molac lui demande s'il a invoqué quelques saints. Le miraculé ayant répondu Saint-Sauveur, le marquis avertit les religieux du couvent qui rédigent et signent l'acte attestant le miracle, après avoir entendu Jacques Can et les témoins.

Sépulture de Toussaint de Perrien et du coeur de son épouse Louise de Quengo

De 2011 à 2013, des fouilles préventives menées par l'INRAP au couvent des Jacobins, futur centre des congrès, à Rennes, ont permis la mise à jour d'environ 800 sépultures, dont 5 cercueils de plomb accompagnés de reliquaires du même métal en forme de coeur. Dans l'un d'entre eux, un corps en état de conservation exceptionnel a été identifié comme étant celui de Louise de Quengo, dame de Breffellac, décédée en 1656. Cette identification a été rendue possible par les inscriptions relevées sur le reliquaire de plomb accompagnant le cercueil.

Cy git le Coeur de [mot illisible] Toussaint de Perrien, Chevalier [mot illisible] de Breffellac, dont le Corps Repose à [mot illisible] Sauveur près Carhaix Couvent des Carmes Deschaus qu'il a Fondé et Mourut à Rennes le 30ème août 1649.

L'autopsie de Louise de Quengo a révélé le

prélèvement de son cœur effectué après son décès, en 1656. Il a été transporté jusqu'à la chapelle de Saint-Sauveur à Saint-Hernin et déposé sur le cercueil de son époux comme l'indique un état du couvent daté du 12 juin 1673, conservé aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine.

Dans cette chapelle construite en forme de croix parfaite il y aurait trois autels savoir, le principal dédié au sauveur du monde et au pied et au milieu duquel repose le corps dudit seigneur de Breffellac leur fondateur dans un cercueil de plomb enfoncé en terre où est aussi le cœur de Louise de Quellgo (Quengo) sa compagne décédée après son mari ainsi que ledit prieur et autres nous l'ont déclaré.

À l'issue d'études scientifiques approfondies, la dépouille de la défunte a été réinhumée en 2015 dans le cimetière de Tonquédec (Côtes-d'Armor), berceau de sa famille.

Toussaint de Perrien arrive donc à Saint-Sauveur dans son cercueil de plomb et est inhumé au pied du grand autel en 1649. Mais un nouveau prieur dirige le couvent et la tombe élevée prévue dans le contrat de fondation ne sera jamais réalisée. Ce prieur, sans l'accord de Toussaint Le Moine, sieur de Trévigny, neveu et héritier du défunt, transforme la chapelle pour préserver la tranquillité des moines, les fidèles devant y entrer par la cour du couvent. Ayant mis le portail aux entrées du bas de leur église, là où était auparavant le grand autel, la tombe du sieur de Breffellac se retrouve placée devant la nouvelle porte d'entrée. Il y restera presque quatre années, jusqu'au retour du sieur de Trévigny de la guerre d'Espagne où il combattait pour le roi de France. Ne supportant pas de voir la tombe de son oncle piétinée journalièrement par tous les pèlerins fréquentant la chapelle, il oblige le prieur à la déplacer et à la mettre au pied du nouveau grand autel.

En 1656, la dame de Breffellac décède en la ville de Rennes. Par son testament du 5 mars 1656, suivant une fondation du couvent des



Tombe de Louise de Quengo au cimetière de Tonquédec



Choeur de la chapelle sous lequel peut reposer le cercueil de plomb de Toussaint de Perrien

Jacobins de Bonne-Nouvelle à Rennes, elle lègue une somme de 1 000 livres aux religieux pour la dépense, conduite et transport de son cœur audit couvent de Saint-Sauveur près du corps de son mari.

La somme est versée et le cœur placé dans un reliquaire de plomb remis aux religieux. Placé dans une litière pour le transporter avec bien plus de bienséance et de commodité à disposer de leur fondatrice, ils prennent la direction de



Vestiges du bâtiment "dortoir et réfectoire des moines" à Saint-Sauveur

Carhaix. Arrivés à Ploërmel et estimant que la litière les retarde, ils la renvoient et mettent le coeur à la disposition d'un messenger effectuant le trajet Rennes-Carhaix.

Cette conduite extraordinaire de ces religieux qui se qualifiaient humbles et pauvres sans être ni l'un ni l'autre donna lieu au sieur de Trévigny de rompre tout commerce avec eux et d'arrêter même le cours de ses bienfaits qu'il avait toujours charitablement continué.

Devant cette situation qui risque de les priver des 2 000 livres de rente annuelle, la direction parisienne des Carmes décide le remplacement du prieur et envoie à Saint-Sauveur, en 1662, le révérend père Appolinaire de Saint-Paul, homme plein de mérite de condition ou de véritable piété et que l'on peut dire être l'honneur de cette religion, et qui était celui qui avait fait les premiers contrats de cette fondation en 1644. Estimé du sieur de Trévigny, un arrangement de tous les différends est conclu par les parties.

Après le départ du père Appolinaire, les relations de Trévigny avec le nouveau prieur de Saint-Sauveur se dégradent, celui-ci ne respectant pas les clauses des contrats de fondation de 1644. Dans une procédure de 1666 au parlement de Bretagne, Trévigny demande que les accords passés avec Appolinaire de Saint-Paul de 1662 à 1663 soient déclarés nuls.

Finalement, les religieux quitteront Saint-Hernin en 1677 et s'établiront à Carhaix, après un accord avec le sieur de Trévigny, l'autorisation de l'évêque de Cornouaille et un arrêt du roi de France. Le couvent de Saint-Sauveur, avec ses terres acquises aux alentours par la communauté, sera loué.

Après la translation du couvent à Carhaix, les Carmes paieront 300 livres par an à un chapelain pour dire une basse-messe tous les jours et pour faire le catéchisme en breton aux enfants de la paroisse et des environs, après la messe matinale du dimanche, comme spécifié sur le contrat de 1644.

Cette somme sera prélevée sur la location de la métairie de Saint-Sauveur jusqu'à la Révolution. Le locataire devra aussi fournir un cheval au chapelain pour ses allers et retours à Carhaix.

En 1682, lors de la réformation du domaine du roi en Bretagne, Malo Le Moyne de Trévigny, devenu le propriétaire du château de Kergoat après le décès de son père Toussaint, déclare être supérieur en la chapelle de Monsieur Saint-Sauveur en la paroisse de Saint-Hernin et fondateur du couvent des révérends pères Carmes Deschaussés audit lieu, lesquels sont ceinturés et enclavés de toutes parts des terres dudit avouant, et sans qu'aucun autre gentilhomme n'ait aucune armoirie ni autre chose que ledit avouant.

Après la mort du sieur de Trévigny, ses héritiers seront reconnus par la direction des Carmes comme fondateurs de la chapelle. En 1761, la vente de la seigneurie de Kergoat apportera cet honneur à Aymar de Roquefeuille, le nouveau propriétaire.

La chapelle et l'incendie de 1788

Le 2 septembre 1788, un incendie endommage sérieusement la chapelle. Les enfants du métayer empêcheront sa propagation aux bâtiments d'habitation de la métairie (l'ancien couvent).

Dès le début de l'année suivante, les religieux entreprennent la reconstruction de la chapelle. On ne peut évaluer les dégâts qu'avec l'inventaire partiel des dépenses employées pour sa restauration ou reconstruction dont :

- 43 livres pour l'achat de genêt et façon de couverture de la partie supérieure de la chapelle suivant quittance du 14 janvier 1789,
- plus 8 livres le 7 janvier 1789 pour les honoraires du nouveau maître particulier des eaux et forêts de Carhaix, pour avoir été choisir les arbres à Collorec et Saint-Sauveur, nécessaires pour édifier la chapelle,
- plus 6 livres à François Le Moulec de Poullaouën, pour les voyages, plans et devis estimatif des réparations à faire à la chapelle et pour avoir marqué les arbres du domaine qui serviront pour la charpente,
- plus le [date illisible], 7 livres pour abattre 10 arbres pour la charpente,
- plus le 9 août, 49 livres pour relever une partie des murs,
- plus le 17 octobre, 7 livres pour le charroi de 20 voitures de pierres et de 30 voitures de terre pour les réparations desdits murs.

Le compte-rendu de délibération de la municipalité de Saint-Hernin, en novembre 1790, confirme l'avancement des travaux de reconstruction. Les bois nécessaires à la reconstruction de cette chapelle étant depuis longtemps abattus et sur l'endroit les ardoises à un quart de lieue de distance, les murs reconstruits, le maître autel et les tableaux n'étant point endommagés et les paroissiens s'offrant de faire les charrois et autres corvées nécessaires, il ne coûterait point de grandes sommes pour relever cette chapelle.

La chapelle sous la Révolution

Le 20 septembre 1790, les religieux demandent au district de Carhaix de percevoir le loyer de la métairie de Saint-Sauveur car ils se trouvent sans fonds, ayant été obligés de reconstruire

en entier leur chapelle depuis deux ans et de desservir la chapelle de Hellen depuis seize mois, suivant les ordres de leurs supérieurs de Rennes, du recteur de Saint-Hernin et de Madame de Roquefeuille, propriétaire de Kergoat et représentante des fondateurs.

Par la délibération de novembre 1790, la municipalité de Saint-Hernin demande aussi que la chapelle brûlée en 1788 soit rebâtie, parce que ce lieu est dévot et fort fréquenté par les miraculeuses reliques de **Saint-Gaudens** qui s'y trouvent... Le Directoire du district de Carhaix refuse de financer la construction car les fonds de la nation ne suffisent qu'à peine aux dépenses indispensables de l'état. Mais il est d'avis que l'on paye aux religieux Carmes de Carhaix la somme de 375 francs pour avoir depuis l'embrasement de la chapelle de Saint-Sauveur dit la messe les dimanches et jours chaumés en celle de Hellen, située dans la paroisse de Saint-Hernin, à 2 lieues de Carhaix et y avoir fait le catéchisme les dimanches en l'idiome du pays. La somme de 375 francs est exactement la somme proportionnée au laps de quinze mois de desserte à raison de 300 francs par an.

Le vote de la constitution civile du clergé, le 12 juillet 1790, marque la fin des communautés religieuses. Leurs biens sont confisqués et mis en vente après évaluation. Le citoyen Grace, expert nommé par le district, est présent à Saint-Sauveur du 15 au 18 février 1791 pour faire l'estimation de la métairie, ses dépendances et sa chapelle.

Le 27 décembre 1791, lors de sa vente aux enchères, avec la chapelle inachevée, elle est adjugée pour la somme de 10 917 livres à Noëlle Rupérou, veuve Duval, de Paimpol.

Reconstruction de la chapelle

Claude Reviron, prêtre à Saint-Hernin, est à l'origine de sa reconstruction. Dans sa correspondance de 1816 avec l'évêque de Quimper, il lui fait part de son désir de la racheter en l'état à la famille Duval, puis de la



Inscription gravée dans une pierre de la façade est :
FAIT FAIRE PAR MR REVIRON RECTEUR ♦ 1817 ♦

rebâtir car elle n'a pas encore perdu la confiance des fidèles qui viennent encore la visiter de plusieurs cantons.

Le 26 février 1817, par devant Nouet, notaire à Carhaix, a lieu la vente pure et simple de la chapelle et du placître à l'est et au nord, pour 400 francs, à Claude Reviron, prêtre, et aux représentants de la fabrique de Saint-Hernin, faisant pour la commune. Le vendeur, Marie Pétronille Duval (fille de Noëlle Rupérou décédée à Paimpol le 2 janvier 1815), s'oblige à fournir aux acquéreurs les bois, pierres et autres matériaux nécessaires à sa reconstruction, pour la somme de 800 francs. Les pierres sont celles disponibles et existant sur les lieux. Les bois pour la charpente seront choisis sur la métairie et façonnés par le vendeur. Ce dernier devra également fournir du bois pour deux portes et pour façonner un christ et un tronc.

Le 21 mars 1818, Claude Reviron annonce à l'évêque la fin des travaux et lui demande de désigner qui lui plaira pour la bénir. Il ne manque que la cloche qui sera achetée en avril 1819.

On ignore si la nouvelle chapelle a été bâtie sur le même emplacement et si elle a conservé les murs relevés en 1789. Le cadastre napoléonien

ne permet pas de le vérifier. Sur le plan ne figure pas la sacristie. Contrairement aux autres chapelles, son chœur se trouve à l'ouest. L'ancienne a été modifiée avant 1653 par les religieux afin d'éviter le passage des fidèles par la cour du couvent. La grande porte d'entrée fut condamnée et une autre ouverte dans le pignon est, obligeant le déplacement du grand autel du côté opposé.

L'inventaire de 1906

Le 9 décembre 1905, le Sénat et la Chambre des députés adoptent la loi sur la séparation des Églises et de l'État. Les biens détenus par les Églises deviennent la propriété de l'État qui doit les transférer gratuitement aux associations légalement formées pour l'exercice du culte avant le délai d'un an. À la suite de cette loi et par un décret du 29 décembre 1905, le gouvernement décide un inventaire descriptif et estimatif de ces biens. Il se déroule sans incident, le 8 mars 1906 à Saint-Hernin. Effectué par le percepteur de Carhaix, en présence de Kergoat, prêtre, du président de la fabrique et de son trésorier, il débute à 9 heures par l'église pour se terminer à 16 heures 47 minutes. C'est à cette heure précise que le percepteur signe le procès-verbal de l'inventaire, les autres comparants ayant refusé de le revêtir de leur signature.

Dans la belle chapelle de Saint-Sauveur de style latin en bon état se trouvent :

- 1 très bel autel en bois sculpté,
- 1 balustrade en bois,
- 1 tribune en bois ou chaire à prêcher à demi pourrie,
- 1 statue de la vierge en bois de 80 cm
- 1 tribune en bois à demi pourrie
- 1 statue en bois de 1m 50,
- 1 crucifix,
- 2 chandeliers en cuivre argenté,
- 4 statues en bois :
 - celle du sauveur décapité au coin gauche de l'autel,
 - celle de la sainte-vierge avec enfant de 80 cm de hauteur, à droite de l'autel,

- celle de Saint-Jean apôtre dans le bras de croix contre la sacristie,
- celle de la sainte-vierge de procession sur une petite armoire fixée au mur dans le bras de croix sud,

1 reliquaie en bois peint avec un côté en verre, sans style, renfermant un fragment de crâne et un grand nombre de petits ossements sans nom sauf un, S. Fructuosi.

Dans la sacristie une vieille armoire et une petite table à tiroir pour garder deux ornements usés blanc et noir, une aube avec son cordon, deux nappes d'autel, un missel et un pupitre.

La chapelle fut estimée 8 000 francs et l'autel 800 francs.

Rénovation de 1990

La tempête de 1987 lui occasionne d'importants dégâts. La rénovation totale de la charpente et de la couverture est nécessaire.

La mise hors d'eau provisoire est effectuée par Raymond Quillec, de Saint-Hernin. Le marché de la charpente avec dépose de l'ancienne est attribué à l'entreprise Lévénéz de Saint-Hernin, pour un montant de 121 360 francs suivant devis des 31 janvier 1990 et 27 février 1990. Celui de la couverture, à l'entreprise Jean Yves Le Borgne de Carhaix pour un montant de 174 000 francs suivant devis du 1^{er} décembre 1989. Celui de la maçonnerie, à l'entreprise Lostalen pour 70 000 francs.

Les mystères de la chapelle et de son reliquaie

Retrouvera-t-on un jour le cercueil en plomb de Toussaint de Perrien et l'urne contenant le cœur de son épouse ? Difficile d'y répondre aujourd'hui, de nombreuses questions restant sans réponse. Sont-ils toujours dans la chapelle ou dans son environnement ? Après l'incendie, les moines encore présents à Carhaix les ont-ils déplacés ? Ont-ils été mis en sécurité par les fidèles lors de la Révolution ? Le plomb



La chapelle après l'ouragan de 1987 - UDAP Quimper

contenant leurs dépouilles a-t-il favorisé leurs disparitions ? La chapelle a-t-elle été reconstruite à l'identique et au même endroit ?

Réponse dans l'état des lieux du couvent et de la chapelle effectué en février 1791. Ce document indiquait l'emplacement, les dimensions exactes et l'état de tous les bâtiments. La consultation des archives concernant la Révolution dans le district de Carhaix n'a pas permis de le retrouver.

Les documents de ce district ont été remis aux archives départementales de Quimper en 1825. Arrivés dans des caisses en bois, ils ont fait l'objet d'un inventaire. Les procès-verbaux de Saint-Sauveur y figurent.

D'autres questions sans réponse concernent également le reliquaire de la chapelle appelé Saint-Codent ou Saint-Goudan ou Saint-Gaudens, suivant les périodes.



Le reliquaire de saint Codent

Le document du 12 juin 1673, conservé aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine, est le premier attestant de la présence des reliques de Saint-Goudan et de son autel dans la chapelle. Construite en forme de croix parfaite il y aurait trois autels savoir, le principal dédié au sauveur du monde et au pied et au milieu duquel repose le corps dudit seigneur de Breffellac, celui de la droite dédié à Notre-Dame du Mont-Carmel et l'autre à Saint-Goudan duquel ils ont la plupart du corps et de ses reliques, le tout bien entretenu et au derrière du grand autel nous avons vu une petite sacristie ...

En 1644, seuls les deux premiers autels sont mentionnés.

Le 7 novembre 1790, la municipalité demande au district une aide financière pour rebâtir et mettre en état la chapelle, car ce lieu est dévôt et fort fréquenté par les miraculeuses reliques de Saint-Gaudens qui y sont.

Sur ce reliquaire on peut lire :
SANCTE CODENTI, ORA PRO NOBIS,

L'inventaire du patrimoine culturel en Bretagne le définit comme étant du 18^{ème} siècle. Serait-ce le reliquaire en bois peint avec un côté en verre mentionné dans l'inventaire de la chapelle en 1906 ? Il renferme une grande quantité d'ossements dont un crâne en plusieurs éléments, un tibia enveloppé en son milieu par de la toile tenue par un ruban, etc. (une importante partie d'un squelette humain). À rapprocher de la déclaration du prieur de 1673.



Ossements contenus dans le reliquaire

Les ossements contenus dans cette châsse, sont-ils ceux d'un saint ? L'analyse d'un fragment permettrait peut-être de dater leur ancienneté.

Il est pourtant difficile de croire que la plupart du corps et des reliques d'un saint soit parvenue à Saint-Hernin.

Pourquoi les fidèles implorèrent-ils saint Sauveur et non saint Coden / *sancte codenti* comme indiqué dans les miracles de 1674 ? Ces miracles manifestement destinés à faire venir les pèlerins en plus grand nombre et à augmenter les revenus des offrandes, les reliques, jamais mentionnées avant 1673, n'aurait-elles pas été utilisées dans le même but ?

Les Carmes et l'argent

De 1644 à 1677, les moines de Saint-Sauveur y vivent dans des conditions difficiles comme l'atteste un rapport de 1673 demandé par la chambre des comptes de Nantes pour estimer leurs possessions. Un seul bâtiment de 27 mètres de long, 6 de large et 7 de haut, avec cuisine, office et réfectoire au rez-de-chaussée, et dans le haut duquel sont les dortoirs où

ils sont si incommodés et si resserrés pour douze religieux que le prieur nous a dit qu'une partie sont logés près de l'ardoise ... le jardin être de beaucoup trop peu pour l'utilité et commodité d'une communauté de religieux ... Et pourtant, les 2 000 livres annuelles de la rente du fondateur, les fondations perpétuelles des fidèles pour le repos éternel de leur âme, les offrandes en argent ou en nature auraient pu leur offrir un couvent digne de ce nom et une vie meilleure.

Mais depuis 1632, l'objectif des dirigeants de l'ordre est de pouvoir installer un couvent à Rennes. L'hostilité de la communauté de cette ville et des autorités religieuses ne leur permet pas encore de s'y établir. Saint-Sauveur n'est qu'une étape provisoire.

Après la mort du fondateur en 1649 et en l'absence de son neveu héritier, militaire au service du roi de France, ils vont tenter par tous les moyens de faire annuler le contrat de fondation les obligeant à rester à Saint-Hernin, afin de s'installer à Carhaix.

Des centaines de pièces de procédures des années 1650 à 1690, entre les responsables des Carmes et les héritiers des fondateurs sont conservées aux archives départementales de Rennes et Quimper. Les avocats des seigneurs de Kergoat parlent de religieux qui se qualifiaient de humbles et pauvres mais qui n'étaient ni l'un ni l'autre faisant passer l'argent avant la religion. Ils évoquent aussi l'exploitation de la naïveté de Toussaint de Perrien, aveuglé par sa foi, leur accordant 2 000 livres de rente annuelle pour la construction d'un couvent digne de ce nom et qui restera à l'état de longère. Parmi les autres faits qui leur sont reprochés, certains sont évoqués à plusieurs reprises, dont :

- la tombe élevée en pierre avec priants qui ne sera jamais réalisée, le fondateur étant inhumé directement sous le sol de la chapelle
- le transfert du cœur de Louise de Quengo de Rennes à Saint-Hernin par messenger en remplacement d'une litière accompagnée de moines pour les prières. Une somme

de 1 000 livres avait pourtant été payée d'avance aux religieux pour ce service.

- les 40 000 livres exigées du marquis de Trévigny pour se libérer de la fondation de son oncle en 1657, utilisées pour l'achat de la seigneurie du Grannec à Landeleau
- la tentative de transfert du couvent à Carhaix en profitant des absences du marquis de Trévigny au service du roi
- les « demandes » de miracles pour attirer à Saint-Sauveur un plus grand nombre de fidèles
- le refus d'indemniser le prêtre de Saint-Hernin qui officiait dans la chapelle avant l'arrivée des Carmes
- les transferts réguliers d'argent à Rennes pour l'installation du couvent et son entretien.

L'histoire du couvent de Saint-Sauveur a été publiée dans *Le Cahier du Pober* n° 29. À noter une petite erreur dans la partie consacrée aux vitraux de la chapelle qui sont ceux de l'église de Collorec, dont les plans ou dessins en couleur de 1654 sont conservés aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine.

Jean Guichoux

Sources :

Archives départementales du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique
Archives départementales des Côtes-d'Armor (Jérôme Caouën)
Archives de l'évêché de Quimper
Archives de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine, UDAP du Finistère - Agence de Quimper
Archives du presbytère de Carhaix